

Le 2 novembre 2015

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Conformément à l'article 955 du Code municipal, j'ai l'honneur de vous présenter l'état des finances de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac. Tout d'abord, je ferai un retour sur les états financiers de l'année 2014 ainsi que sur le rapport du vérificateur et je vous présenterai les résultats préliminaires de l'année en cours.

De plus, je vous soumettrai la liste des contrats octroyés de plus de 25 000 \$ depuis le dernier rapport du maire ainsi que la rémunération accordée aux élus.

Enfin, je compléterai par un énoncé des orientations générales du prochain budget et du Programme triennal d'immobilisations.

Les derniers états financiers vérifiés

Les états financiers pour l'administration municipale démontrent un surplus de l'exercice à des fins fiscales de 621 290 \$. Au 31 décembre 2014, les revenus de fonctionnement totalisaient 8 254 968 \$ et les dépenses et affectations se chiffraient à 7 633 678 \$.

Au 31 décembre 2014, le surplus accumulé était de 884 293, auquel la Municipalité a prévu affecter un montant de 258 490 \$ pour équilibrer le budget 2015. La Municipalité cumulait également des réserves financières de 290 \$ pour le service d'aqueduc, de 126 246 \$ pour le service d'égout et de 200 000 \$ pour la disposition des boues. Le capital non-engagé du fonds de roulement était de 890 425 \$ et le fonds de parcs et terrains jeux était de 106 395 \$. La réserve financière pour la réfection et l'entretien de certaines voies publiques se chiffrait à 47 195 \$.

Au cours de l'année 2014, la Municipalité a réalisé pour 812 988 \$ de dépenses en immobilisations. Ces dépenses en immobilisations ont été payées à même les activités de fonctionnement, le surplus accumulé, le fonds de roulement, le fonds de parcs et terrains de jeux, par subvention et finalement par un emprunt à long terme.

L'endettement municipal au 31 décembre 2014 s'établissait à 10 365 251 \$. Ce montant inclut la part de la municipalité dans la dette à long terme des organismes faisant partie du périmètre comptable de la municipalité, à savoir : 1 902 688 \$ pour la Régie d'assainissement des eaux, 1 337 550 \$ pour la Régie de traitement des eaux usées et 426 912 \$ pour la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes. La Municipalité de Pointe-Calumet contribue au paiement de 50 % de la dette relative à la construction de la station d'eau potable pour une somme de 1 004 005 \$. De plus, des transferts gouvernementaux totalisant 2 843 288 \$ s'appliquent à différents règlements d'emprunt. L'endettement net à la charge des contribuables s'élève donc à 6 517 958 \$.

Rapport du vérificateur sur les états financiers

Le rapport de l'auditeur Cavanagh Hotte Archambault inc. sur les états financiers précise que ceux-ci donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac au 31 décembre 2014.

Programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations, la Municipalité a amorcé, en 2015, un véritable virage vert en lançant la collecte à trois voies sur tout le territoire joséphois. Cette action a ainsi permis à Saint-Joseph-du-Lac de détourner plus de 700 tonnes de matières résiduelles de l'enfouissement, faisant passer de 420 kg de déchets par personne pour l'année 2014 à 280 kg en 2015. La Municipalité s'étant donné comme objectif de valoriser 500 tonnes de matières organiques en 2015, on peut ainsi dire que les Joséphoises et les Joséphois ont adopté leur nouveau bac et nous en sommes vraiment fiers.

La Municipalité a également une fois de plus bonifié les services de l'écocentre, en augmentant, notamment les heures d'ouverture de l'établissement et en introduisant la valorisation de nouvelles matières. Toujours dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations, la Municipalité a procédé à l'installation de nouveaux modules de jeux dans les parcs joséphois ainsi qu'à l'aménagement d'un corridor scolaire et d'une piste cyclable dans le secteur de la nouvelle école de Saint-Joseph-du-Lac. Enfin, des travaux de réfection du réseau routier et d'amélioration du drainage ont été réalisés sur le territoire.

Dans un souci de mieux pourvoir aux décisions relatives aux opérations et à l'administration du service de police, la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac a, par ailleurs, signé une entente avec les villes de Deux-Montagnes et Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ainsi qu'avec la Municipalité de Pointe-Calumet afin de mettre sur pied une Régie de police. Le service de police relève ainsi maintenant d'un conseil d'administration formé d'un élu de chaque municipalité ou ville membre de la Régie.

Les indications préliminaires des états financiers de l'exercice en cours

En ce qui concerne le budget d'opération 2015 établi à 7 600 642 \$, nous prévoyons que l'équilibre budgétaire sera respecté.

Contrats municipaux

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal du Québec, voici la liste des contrats octroyés depuis novembre 2014 comportant une dépense de plus de 25 000 \$, ainsi que ceux de plus de 2 000 \$ accordés à un même entrepreneur lorsque l'ensemble comporte une dépense de plus de 25 000 \$.

Nom du fournisseur	Montant	Description
AGB Atelier Gérard Beaulieu inc	171 694 \$	Achat de bacs roulants
Agence métropolitaine de transport	68 124 \$	Quote-part – transport en commun
Air en fête	140 146 \$	Gestion du camp de jour et de l'adjointe
Armand Dagenais et fils	26 946 \$	Aménagement paysager
Asphalte J. Dumont	44 707 \$	Pavage et bordures de béton Parc Maurice-Cloutier
Autobus Deux-Montagnes	114 291 \$	Service local d'autobus
BSA Groupe Conseil	71 698 \$	Honoraires professionnels
Cavanagh Hotte Archambault	30 968 \$	Vérification annuelle et travaux spéciaux
Charex Inc.	230 488 \$	Canalisation égout rue Benoit
CIT Laurentides	247 978 \$	Transport collectif
Communauté métropolitaine de Montréal	113 227 \$	Quote-part
Compass Minerals Canada Corp.	50 121 \$	Achat de sel
CSSMI	336 877 \$	Débarcadère d'autobus
DM Quinty	45 361 \$	Agrandissement chalet des loisirs
Excavation Brunet & Brunet inc.	314 784 \$	Contrat de déneigement et réparation ponceau
Groupe Ultima	84 232 \$	Assurances générales
MRC Deux-Montagnes	217 559 \$	Tenue à jour du rôle d'évaluation, quote-part et autres travaux
Parc national d'Oka	59 682 \$	Fourniture d'électricité pour station d'eau potable
PG Solutions	27 427 \$	Contrat d'entretien et achat de module
RCI Environnement	44 791 \$	Collecte et transport des matières recyclables
Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes	164 216 \$	Quote-part
Régie d'assainissement des eaux usées de Deux-Montagnes	120 608 \$	Quote-part
Régie de police du Lac des Deux-Montagnes	326 736 \$	Quote-part – octobre à décembre 2015
Services Monde Vert	238 781 \$	Collecte à trois voies
Tessier Récréo-parc	32 708 \$	Module de jeux
Uniroc	622 198 \$	Corridor scolaire et piste cyclable
Ville de Deux-Montagnes	1 208 651 \$	Quote-part au Service de police et ajustement des amendes
Ville de Saint-Eustache	75 004 \$	Répartition 9-1-1 et entraide pompiers
Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac	72 830 \$	Frais d'opération – Station Érablière
Waste Management Canada	124 887 \$	Contrat d'enfouissement des déchets domestiques
TOTAL	5 427 720 \$	

Rémunération des élus

Pour l'année 2015, la rémunération accordée au maire est fixée à 19 610 \$ à laquelle s'ajoute une allocation de 9 805 \$ et celle d'un conseiller est de 6 536 \$ avec une allocation de 3 268 \$. Un montant additionnel de 125 \$ et de 75 \$ est accordé respectivement au président et au vice-président d'un comité. De plus, le maire a reçu de la MRC de Deux-Montagnes une rémunération annuelle forfaitaire de 3 226.86 \$ ainsi qu'une allocation de 1 613.43 \$.

Orientation générale du budget 2016

Pour 2016, Saint-Joseph-du-Lac poursuivra le grand virage vert entamé en 2015. En ce sens d'ailleurs, la Municipalité compte ainsi sur les efforts continus de la population afin de détourner et revaloriser 850 tonnes de matières résiduelles des sites d'enfouissement en 2016. Les quantités et la qualité des matières organiques collectées à ce jour confirment d'ailleurs que de nombreux Joséphoises et des Joséphois participent bien à cette nouvelle collecte. Je tiens d'ailleurs à vous féliciter et à vous encourager à poursuivre vos efforts pour la prochaine année.

2016 sera également une année « d'actions » sur le plan environnemental puisqu'une foule de travaux seront réalisés dans le cadre du plan d'action de la Politique environnementale. Plus que jamais soucieuse de son environnement, Saint-Joseph-du-Lac devient certes un modèle à suivre dans la région.

Enfin, dans un tout autre ordre d'idées, je veux insister sur le fait que le conseil municipal a à cœur la qualité de vie des familles Joséphoises et qu'il compte respecter son engagement de faire de Saint-Joseph-du-Lac, une municipalité verte, vivante, attrayante et où il fait bon vivre.

Programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018

Le prochain Programme triennal d'immobilisations comprendra de nouveaux projets pouvant être subventionnés dans le cadre du transfert de la taxe d'accise. Ce programme permettra notamment la réalisation de nouveaux travaux de réfection du réseau routier et de bâtiments municipaux. L'investissement dans nos parcs et espaces verts, gage d'une meilleure qualité de vie pour tous les citoyens, constitue également une priorité pour la Municipalité.

Conclusion

En terminant, je tiens à souligner que la santé financière de la municipalité se porte bien grâce à des normes de gestion rigoureuse et à des efforts d'amélioration continus.

Je me dois aussi de souligner le travail remarquable accompli par tout le personnel de la Municipalité et les membres du conseil tout au long de l'année. La réalisation des différents projets n'est possible qu'en travaillant en équipe, avec pour premier intérêt, le bien-être des Joséphoises et des Joséphois dans le respect des volontés communes d'agir.

Enfin, je vous invite à vous joindre à nous pour l'adoption du budget 2016 qui aura lieu le 14 décembre lors d'une session extraordinaire tenue à 20 heures à la salle municipale.

Merci de votre confiance.

Le maire

Benoît Proulx